

L 1.8

M5

6828

*Que
sais-je ?*

Raymond Chappuis

La solidarité

L'éthique des relations humaines



puf

024905146

QUE SAIS-JE ?

30

La solidarité

L'éthique des relations humaines

RAYMOND CHAPPUIS

Professeur d'université



16

~~DA~~

2000-9235

DU MÊME AUTEUR

- Notre activité*, Institut national des sports, 1962.
L'équipe dans les sports collectifs, Librairie Vrin, 1967.
Éléments de psychopédagogie sportive, Librairie Vrin, 1972.
Les bases psychopédagogiques de l'éducation corporelle, Librairie Vrin, 1974.
La cohésion de l'équipe, Librairie Vrin, 1976.
La solidarité : une certaine façon d'être, Éd. Les Monédières, 1981.
Y a-t-il quelqu'un qui commande ici ? (en coll. avec Y. Paulhae), Les Éditions d'Organisation, 1985.
Les relations d'autorité (en coll. avec Y. Paulhae), Les Éditions d'Organisation, 1987.
L'équipe sportive (en coll. avec Raymond Thomas), PUF, 1988.
Les relations humaines. La relation à soi et aux autres, Vigot, 1994.
Rôle et statut (en coll. avec Raymond Thomas), PUF, « Que sais-je ? », 1995.
La psychologie des relations humaines, « Que sais-je ? », 1^{re} éd., 1986.

ISBN 2 13 050377 2

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1999, octobre

© Presses Universitaires de France, 1999
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



Chapitre I

UNE THÉORIE DE LA SOLIDARITÉ HUMAINE

I. — Une théorie de la solidarité est nécessaire. Pourquoi ?

Quand un concept est souvent utilisé pour expliquer de nombreuses situations dont le seul point commun renvoie à la notion de difficulté, de souffrance et à la nécessité d'y porter remède...

Quand on constate que les responsables politiques, les chefs d'entreprise et bon nombre d'acteurs sociaux s'en servent pour inciter leur entourage à être plus attentif aux exigences de l'homme... ou à toutes autres choses sans rapport avec celles-ci. Il faut se demander si le mot a pour eux le même sens.

Vouloir comprendre la signification de ce mot si courant est nécessaire si l'on tient à lui conserver sa richesse qui prend souvent la forme d'une action généreuse mise au service d'autrui.

On parle actuellement de « fracture sociale » et il est dit que seule la solidarité peut la réduire. Quand on s'élève contre la guerre et la violence, chacun pense qu'il faudrait un peu plus de solidarité entre les hommes pour espérer un jour les supprimer.

Faut-il conclure que la solidarité a un sens tellement général qu'elle est en mesure de tout expliquer avec exactitude ?

Veut-elle dire autre chose que les mots bonté, générosité ? S'agit-il d'une forme d'amour qui unit les hommes quand les nécessités les placent devant des

événements graves ? Est-elle le fait d'un simple accord réglant des comportements pour engager une action ? Est-ce un rappel à plus de morale dans la conduite des hommes et des sociétés ?

Toutes ces significations apparaissent dans les discours habituels, ce qui laisse croire que le mot solidarité veut dire tout et son contraire et qu'il est facile à prononcer pour masquer le trouble de l'esprit et l'ambivalence des sentiments.

Si nous revenons au sens étymologique, la solidarité appartient au langage juridique (milieu du xv^e siècle) « commun à plusieurs, chacun répondant du tout ». Par extension, le mot solidarité renvoie à la notion de solidité.

Le *Petit Larousse illustré* nous parle de « dépendance mutuelle entre les hommes ». Il indique aussi qu'il s'agit « d'un sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle », ou alors « d'un devoir d'assistance envers les personnes en danger ».

On s'aperçoit qu'il est difficile de cerner le sens exact de ce concept, sauf quand il indique ce qui est de l'ordre de la charité ou de l'ordre de la justice.

Le vocabulaire philosophique confirme qu'il existe un lien entre le mot solidarité et ceux de charité et de justice.

Dans le Code civil, seule la notion de justice est abordée : « Il y a solidarité de la part des débiteurs lorsqu'ils sont obligés à une même chose, de manière que chacun puisse être contraint pour la totalité, et que le paiement fait par l'un libère les autres envers le créancier. »

Cette obligation nous renvoie à la notion de dépendance réciproque.

Le vocabulaire de philosophie nous dit aussi qu'il faut comprendre le terme de solidarité comme une « dépendance réciproque » ou le « caractère des êtres ou des choses liés de telle sorte que ce qui arrive à l'un d'eux retentisse sur l'autre ou sur les autres ».

Il nous dit enfin que c'est « un devoir d'assistance entre les membres d'une même société ».

P. Leroux¹ (*La grève de Samarez*) remplace la charité du christianisme par le mot solidarité, et dans son livre, *De l'humanité*, il distingue la solidarité comme « dépendance réciproque » (aspect mécanique), de la solidarité « devoir moral ».

Ces interprétations semblent montrer que le terme de solidarité, en plus de son aspect mécanique, est avant tout l'expression de la conscience morale, laquelle oblige chacun au « devoir d'assistance ». Faut-il en conclure que la charité se trouve hors du champ d'application de la solidarité vécue comme sentiment et comme acte ?

Il s'avère qu'aujourd'hui le mot solidarité tend à remplacer le mot justice dont le sens paraît trop limité à la notion d'obligation morale. La solidarité est actuellement présentée « comme la forme par excellence de la moralité moderne, comme la vertu rationnelle et laïque que le progrès doit substituer aux vertus périmées de l'époque théologique et métaphysique ».

Ainsi le mot « solidarisme » utilisé par les économistes, juristes et philosophes est devenu une sorte de doctrine morale. Léon Bourgeois, dans son *Essai philosophique de la solidarité* (1902), l'a employé pour en faire une doctrine politique. Dans son traité sur *La politique de la prévoyance sociale* (1914), il fonde sa doctrine « solidariste » sur la notion de « contrat rétroactivement consenti ».

S'il n'y a aucun doute sur l'existence d'étroit rapport qui lie la solidarité à la justice et à la morale, il existe aussi un rapport très ténu entre la solidarité vécue comme sentiment et l'amour que les laïcs appellent « fraternité » et les croyants « agapé ».

Cette fraternité, inscrite dans la devise républicaine

1. Pierre Leroux (1797-1871), économiste français de l'école saint-simonienne, *De l'humanité, de son avenir, de son principe*.

depuis la Révolution de 1848 (étroitement liée au droit du travail et à l'instruction) et qui fait appel à l'amour que chaque homme doit manifester à ses frères citoyens, se vit aussi dans l'acte de solidarité. Elle n'est plus un simple mot, mais, comme l'indique le dictionnaire, elle est « le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ».

Nul ne peut contester qu'il existe bien un sentiment de solidarité entre les hommes appartenant à une même communauté – et même au-delà – et que ce sentiment est de l'ordre de l'amour, au sens psychologique du terme, ce qui est exprimé par « tendance essentiellement opposée à l'égoïsme ».

Finalement, quand on parle de solidarité comme concept, il est pertinent de faire référence à la raison et, dans ces conditions, les notions de justice, de morale s'imposent d'elles-mêmes.

Quand la solidarité est vécue dans l'acte qui lie l'homme aux autres hommes, la dimension affective n'est plus contestable.

Ainsi la subjectivité est présente au même titre que la raison.

Dans ces conditions, la solidarité prend souvent le visage de la charité, de la bonté, de la générosité.

Elle est alors le fruit de cette « tendance attractive, de cette tendance essentiellement opposée à l'égoïsme » dont parle le philosophe.

Cette solidarité est finalement une expression vivante de l'altruisme.

II. — La solidarité : acte de raison et acte d'amour

La solidarité étant un sentiment qui ne s'oppose pas à la raison, on retrouve son sens véritable dans la juste interprétation du langage usuel quand il parle de « tendances attractives qui lient les hommes entre eux », lien que les sciences humaines appellent « lien

interhumain »¹. On retrouve aussi ce sens dans le discours philosophique quand il fait de la solidarité l'expression d'une tendance de l'être opposée à l'égoïsme.

De cet ensemble d'interprétations du concept solidarité, deux idées essentielles s'imposent à la réflexion :

— La première renvoie à la notion de « solidité », car rien n'est plus solide que le lien interhumain qui fait partie de l'équipement génétique de l'être de l'homme. La solidarité, terme employé par la philosophie, la psychologie, l'éthologie², met en évidence la force de cette réalité biologique et existentielle.

— La seconde renvoie à l'éthique – et donne sens à la notion d'obligation morale – et renvoie aussi à la sensibilité de la personne humaine dans ses rapports à autrui.

Finalement, la solidité du lien qui unit les hommes entre eux dans leur vie quotidienne, chaque fois qu'un danger les menace ou qu'un obstacle doit être surmonté, l'obligation morale qui incite chacun à être responsable de lui-même et des autres, la joie engendrée par l'échange et le partage, le plaisir d'être utile font de la solidarité la manifestation concrète de la volonté d'engagement de tout homme conscient de son humanité.

Il est difficile d'échapper aux exigences de la morale comme il est difficile de vivre sans amour. Cette double exigence donne corps à la notion de solidarité conçue comme acte de raison et acte d'amour.

1. Hesnard dans son livre *Psychanalyse du lien interhumain* affirme que le « NOUS » est antérieur au « JE ». La maladie mentale a pour lui comme origine la rupture de ce lien.

2. Cyrulnik, dans son livre *Sous le signe du lien*, démontre avec ses notions de « trace », d'« empreinte », l'existence d'un lien unissant les êtres vivants et organisés en groupe ou en communauté (animaux, hommes).

E. Levinas s'inscrit dans cette perspective de la relation à autrui où la voix du cœur renforce celle de la raison¹.

Pour ce philosophe, à l'inverse de Pascal qui faisait de Dieu le seul être à aimer, chacun doit se mettre au service du prochain, car la transcendance éthique place celui-ci au-dessus de soi-même. Quatre textes témoignent de cette primauté².

La présence d'autrui est « appel » à la responsabilité et « appel » à l'amour au nom de la fraternité.

Ce double « appel » montre bien que la solidarité reste l'incomparable expression de la conscience humaine.

III. — La théorie de la solidarité dans son rapport à la croyance

Si l'interprétation philosophique du terme « théorie » veut dire « construction spéculative de l'esprit rattachant des conséquences à des principes », la pratique de la solidarité, s'appuyant sur le principe de l'« entraide », sur celui de « responsabilité » et celui de « volonté », peut être considérée comme la théorie des comportements mise en œuvre dans les relations humaines et dans la vie sociale conduite par la morale et par l'amour³.

Cette théorie peut, dans ses multiples applications, avoir le poids d'une croyance dans la mesure où il est impossible d'en faire l'économie dès qu'il s'agit de comprendre ce qui unit les hommes et les conduit à

1. E. Levinas, interrogé sur le problème de la philosophie de l'éthique (entretien réalisé à Paris en février 1985), déclare « l'importance du rapport à l'autre homme comme être unique, comme dépouillé de tout rôle social et qui, ainsi, dans sa nudité, son dénuement, sa mortalité, s'impose d'emblée à ma responsabilité, bonté, miséricorde ou charité ».

2. *Par-delà le dialogue*, 1967 ; *Le mot je, le mot tu, le mot Dieu*, 1978 ; *Éthique et philosophie, la primauté de l'autre*, 1986 ; *La primauté de l'autre*, 1986.

3. Dans *Répondre d'autrui* (La Baconnière, « Langages », 1989).

s'accorder une aide réciproque dans le respect que chacun doit à autrui.

Certes, dans la croyance, il y a pour l'esprit cartésien quelque chose de suspect qui ressemble à du fétichisme. Cependant, la croyance ne signifie pas obscurantisme. Elle est même souvent nécessaire, comme point de repère, pour comprendre ce qui n'est pas immédiatement accessible à l'entendement.

Comment pourrait-on comprendre les dérives de l'esprit humain qui sont à l'œuvre dans le racisme, l'exclusion, la guerre, si la notion de solidarité perdait son sens, si sa fonction de repère était subitement abolie au profit d'autres repères n'incorporant pas dans leur champ les exigences de la raison et de l'amour ?

Le racisme, l'exclusion, la guerre et autres dysfonctionnements mentaux et affectifs sont une insulte à l'esprit de l'homme et, plus encore, à l'humanité tout entière.

Comment justifier au nom de la raison et au nom de l'amour le rejet de l'homme par l'homme, son abaissement dans l'animalité ?

Comment accepter d'en faire, au nom d'une certaine conception de la vie sociale, des remèdes nécessaires à la survie de l'humanité ?

Seule la croyance dans la part d'humanité que chacun porte en soi protège des dérives dramatiques qui font d'autrui l'ennemi à évincer d'une manière ou d'une autre. « Ma place au soleil, c'est l'image et le commencement de l'usurpation de toute la terre », dit Pascal.

Ce désir de possession, cette volonté de puissance existent au plus profond de l'être de l'homme comme existe aussi le besoin d'aimer et d'être aimé.

Si la solidarité ne renferme pas l'élan et la force d'une véritable croyance dans la bonté des hommes, dans leurs capacités à la rendre possible quel que soit l'événement, si la solidarité n'est qu'un mot pour

masquer les faiblesses de l'esprit, alors tout effort de théorisation de la solidarité comme pratique et comme sentiment reste une utopie.

IV. — La solidarité, facteur de progrès humain et social

D'une façon générale, la pratique de la solidarité agit favorablement sur le développement de la personne comme sur celui du corps social.

En tant qu'expression de l'amour, pour reprendre la pensée de Max Scheler, la solidarité sentiment « ne rend pas aveugle mais clairvoyant ». Éclairée par la raison, la solidarité sentiment n'est pas l'amour passion que Renouvier opposait à la vérité et à la justice. Elle suppose, comme le dit Tolstoï, un certain « renoncement au bien individuel ».

La solidarité sentiment favorise la connaissance de soi dans ses rapports à autrui. Elle établit le rapport existentiel liant un sujet à un autre sujet reconnu comme être singulier, original, inaltérable par la densité de sa présence.

Comme le confirme Jean Lacroix en parlant du sens de l'amour, la solidarité sentiment révèle que « nous ne sommes que par autrui et que le monde même n'existe que pour ceux qui sont au moins deux ».

La solidarité partagée permet finalement la compréhension de ce que nous devons faire et ce que les autres doivent faire pour être heureux ensemble.

Cette compréhension renforce la confiance en soi et l'estime de soi.

La confiance en soi et l'estime de soi restent sans aucun doute les facteurs les plus importants dans le développement du Moi et de son intégrité. Ils facilitent les rapports à autrui et l'ouverture sur le monde.

Nombreux sont ceux qui partagent cette conviction et nul ne peut contester que dans le monde d'aujourd'hui les maux dont souffre la société ont très sou-

vent pour origine la méfiance et la peur du jugement d'autrui dont l'origine est à rechercher dans les dysfonctionnements sociaux et l'éducation.

J.-P. Sartre¹, dans l'analyse du regard (*L'Être et le Néant*), montre que l'« En-Soi », qui est sentiment d'aliénation, provient de l'incapacité d'échapper à la présence d'autrui ressentie comme oppression. Cette vulnérabilité de l'être est la conséquence d'une vision négative de l'humanité, laquelle s'est, aux yeux du philosophe, souvent fourvoyée dans l'absurde, la médiocrité, la lâcheté². Le « Pour-Soi », qu'il appelle de ses vœux, exige l'effort d'arrachement à la « viscosité » des rapports humains, arrachement qui seul peut ouvrir les fenêtres de la liberté.

Que nous disent les spécialistes de l'enfance ? – Que l'être de l'enfant se construit dans et par l'amour de sa mère.

Winnicott³ parle de l'« espace de confiance » nécessaire à l'émergence d'un moi unifié et d'une volonté de croître en harmonie avec son environnement.

Quant à Carl Rogers⁴, dans sa démarche de relation d'aide, tous ses travaux révèlent l'importance

1. Dans *L'Être et le Néant* (1943), J.-P. Sartre opère le passage de l'ontologie à l'éthique. Le néant est la source de la valeur. Le « Pour-Soi » est ressenti comme un manque tandis que l'« En-Soi » n'est que pesanteur.

Pour ce philosophe existentialiste, l'homme aspire à la plénitude. Il est « l'être par qui les valeurs existent ».

Dans *Critique de la raison dialectique* (1960), J.-P. Sartre se rapproche de certaines thèses marxistes.

2. *Les mains sales* et *Le diable et le Bon Dieu*.

3. D. Winnicott, pédiatre et psychanalyste britannique, s'intéresse à la relation mère-enfant-nourrisson. Il analyse le processus de la formation du Moi (*L'enfant et le monde extérieur*, *L'enfant et sa famille* (1957), *La consultation thérapeutique et l'enfant* (1971), *Jeu et réalité* (1971)). Winnicott appelle « espace de confiance » l'espace psychologique affectif qui permet à l'enfant d'entrer en relation avec sa mère.

4. C. Rogers est l'« inventeur » de la thérapie centrée sur le client (le malade), et de la « non-directivité ». S'inscrivant dans la pensée humaniste, il place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs. Sa conception de l'épanouissement psychologique de l'enfant s'intègre dans cette philosophie.

En effet, la fraternité est avant tout un sentiment qui naît du « lien de solidarité et d'amitié ». Elle est mesurée en fonction de la demande de celui qui la sollicite. Elle prend donc en considération le respect de sa personne, ce qui la rend agréable et rassurante à vivre.

Sans le sentiment de fraternité vécue dans la pratique de la solidarité, les besoins de liberté et d'égalité peuvent générer de l'incompréhension ou du rejet. Dans l'entreprise aujourd'hui, quand on parle de fraternité, on fait naître chez le personnel un réel scepticisme, voire de l'ironie. La pression de l'économie tend à renforcer le poids de la hiérarchie et le sentiment d'égalité devient un leurre.

VII. — Le statut de l'entreprise dans la société

Ce problème de statut et de rôle (abordé dans *Rôle et statut*)¹ interroge tous les dirigeants de l'entreprise.

Actuellement, comme l'expliquent les auteurs de cet ouvrage, l'entreprise se veut le reflet des grandes innovations scientifiques et techniques, mais elle désire épouser les découvertes de sciences humaines « pour la simple raison que l'homme, dans son discours, occupe la place centrale de sa stratégie ».

Sa volonté d'évoluer a, jusqu'à ce jour, privilégié la mise en œuvre de nouvelles structures. Est-ce suffisant pour impliquer le personnel dans une dynamique de progrès et pour le faire « participer » à l'effort de production qu'exige la compétition mondiale ?

Cette question se place au centre d'un vaste débat qui oppose l'économique au social et au politique dans l'Europe contemporaine. Elle préoccupe la société qui voudrait, comme l'affirme de Sainsolieu²,

1. R. Chappuis, R. Thomas, *Rôle et statut*, PUF, « Que sais-je ? », 1995.

2. Renaud de Sainsolieu, *L'entreprise, une affaire de société*, PENSP.

la voir remplir son rôle de formation à l'image de la faculté ou mieux encore de l'école.

On parle de la « culture d'entreprise » qui permet à celle-ci de créer sa propre identité¹, son propre esprit dit « maison ».

Cet esprit tend-il vers l'universel ou renforce-t-il le particularisme ?

Un fait est certain : le management industriel d'aujourd'hui, fort de sa capacité d'adaptation aux multiples découvertes scientifiques, cherche la méthode pour faire de la participation une façon d' « être et agir ensemble », et concentre toute son attention sur l'organisation qui permet à l'ouvrier, de se créer sa « zone d'autonomie ».

Cette autonomie suffit-elle à l'ouvrier pour se sentir une personne à part entière dans une structure organisée en fonction du pouvoir hiérarchique ?

La réponse est négative car il y a là une pesanteur des déterminismes sociaux et culturels : le patron a vocation de commander, l'ouvrier d'obéir.

La solution souhaitable, dans l'intérêt personnel et collectif, concerne la mise en œuvre d'une sorte de « révolution culturelle » impliquant chacun dans le changement d'attitude face à autrui, et face aux autres, le patron face à l'ouvrier, l'ouvrier face au patron. Il s'agit en fait de créer de nouvelles habitudes d'autonomie et de responsabilité, lesquelles peuvent s'obtenir par l'apprentissage de la solidarité vécue comme « façon d'être et d'agir ensemble ».

Aucun obstacle ne peut s'opposer à cette volonté si les uns et les autres fondent leur démarche sur la valeur universelle, à savoir le respect de la personne.

Finalement, l'entreprise est en fait un lieu conflictuel en raison de l'opposition de deux légitimités, la légitimité de la propriété qui nécessite l'utilisation maximum des ressources humaines, surtout quand

1. Renaud de Sainsolieu, *L'identité au travail*, PENSP.

des actionnaires, des créanciers exigent de l'entreprise qu'elle fasse de plus en plus de profits, et la légitimité en matière de responsabilité sociale. Ces deux légitimités sont nécessairement contradictoires, sauf dans le cas des « coopératives ouvrières » chères à Jean Jaurès.

Dans le contexte économique actuel, où il s'agit de répondre aux impératifs de la « guerre économique », les chefs d'entreprises ont du mal à faire coexister la logique du rendement et celle du social.

Parler de « citoyenneté dans l'entreprise » reste encore une vue de l'esprit, car la notion de citoyenneté suppose que les ouvriers puissent remplir pleinement leurs devoirs d'hommes libres et responsables du destin de l'entreprise, ce qui est irréalisable dans une organisation où le pouvoir appartient à la puissance financière.

Dans la brochure éditée par le patronat, il n'est pas écrit que l'exercice de la citoyenneté soit élevé au rang de principe de fonctionnement. La démocratie reste un mot utilisé par le conseil national du MEDEF¹ pour renforcer son image sociale. Les titres des trois parties du texte « de l'engagement à l'action », « de l'action aux mutations », « des convergences » traduisent des aspirations et non des réalités. Dans le discours concernant « les méthodes scientifiques de management », les mots ont perdu leur sens véritable quand dans « La lettre du mécénat » (n° 68, novembre-décembre 1995) il est dit par son auteur que l'entreprise doit obéir au « critère de performance »².

Finalement, pour que l'entreprise adopte une véritable démarche citoyenne, pour dépasser le productivisme qui traite l'homme en termes de ressources, il est urgent que l'entreprise repense les finalités de son

1. Jacques Dermague, *Citoyenneté de l'entreprise, pour jouer pleinement notre rôle dans la cité*, CNPF.

2. Identification du concept « performance » à celui de « profit ».

existence, et cela suppose aussi une évolution de la pensée politique en matière d'économie.

L'éthique managériale reste un mot dont la pleine signification supposerait qu'il soit possible d'encadrer la production à l'intérieur des limites acceptables par la morale. Comment respecter les limites face à la concurrence à l'échelle mondiale ?

Si la solidarité doit fonctionner comme pratique dans l'entreprise, dans la mesure où l'« agir ensemble » peut modifier les comportements agressifs des uns à l'égard des autres, du patron à l'égard des ouvriers et inversement, cette solidarité demeure un « acte de raison » dont la fonction est de réduire les tensions inutiles nuisibles à la dignité humaine. Cette solidarité, dans le contexte économique actuel, ne peut pas être l'expression d'une adhésion globale unanime à l'égard d'une action commune fondamentalement génératrice de conflits.

Réflexions

DE LA SOLIDARITÉ « DISCOURS » A LA SOLIDARITÉ VÉCUE

Comme nous l'avons déjà dit, la solidarité à ce jour n'est très souvent qu'un simple mot du langage, mais il suffit de se référer aux faits quotidiens pour constater que sa pratique entre les citoyens et entre les nations n'est pas évidente.

Entre les bonnes intentions et leurs réalisations dans le concret, la marge et si importante qu'il est honnête d'avouer que nous ne sommes pas préparés à faire de la solidarité notre façon normale de vivre et de se comporter¹.

Donner et recevoir n'est pas chose facile quand, depuis de longues années, chacun d'entre nous a appris à se méfier des autres et à se protéger des agressions réelles ou imaginées. Par la force des choses, nous sommes amenés à conduire notre existence en « combattant » vigilant, à douter de la bienveillance de ceux oui nous entourent et souvent à les suspecter de mauvaises intentions.

Ce qui explique notre état d'esprit explique aussi celui des citoyens du monde, car le passé ne plaide pas en la faveur d'une solidarité universelle. Trop de guerres, trop de violences ont marqué et marquent encore la mémoire des hommes.

Un changement de mentalité devient donc nécessaire.

1. Daniel Alophilippe et Raymond Thomas, *Les attitudes*, « Que sais-je ? », PUF.

Peut-on espérer transformer les bonnes intentions en actions et passer de la solidarité « discours » à la solidarité « vécue » comme façon d'être et d'agir ensemble ? Certes la charité ne nous est pas étrangère, chacun est capable de donner à celui qui n'a pas, mais savons-nous demander quand nous avons besoin d'être aidé à notre tour et cela en toute humilité ? La charité, celle qui nous est destinée, a souvent un goût amer, car la structure de notre mentalité n'échappe pas au poids du sentiment de dignité.

Pour illustrer ce propos, il est intéressant de rappeler le préambule écrit en 1820 par la Société des ouvriers gantiers de Grenoble : « On n'a jamais bien compris le but de cette institution (institution d'aide) que l'on a trop souvent assimilée aux bureaux de charité : pourtant, quelle différence ! Ceux-ci sont composés, il est vrai, de personnes bienfaitantes et par conséquent vertueuses, mais réunies dans le seul but de déverser l'aumône dans les mains de l'indigence : les membres qui les composent sont tous bienfaiteurs, la *pitié* est le sentiment qui les fait agir ; chez nous, au contraire, les secours que la société accorde sont des *droits acquis*, tous les sociétaires peuvent être à la fois obligeants (celui qui donne) et obligés (celui qui reçoit) : c'est une famille qui réunit en commun le fruit de ses labeurs pour pouvoir s'entraider mutuellement, ce sont des *frères* qui tendent les bras à leurs frères. Pas de *honte* pour celui qui reçoit, quelle que soit la différence des positions ; tous sentent que la fortune est inconstante. Celui qui ne reçoit pas aujourd'hui peut recevoir demain. Les droits sont tous égaux... celui qui se trouve favorisé par la fortune peut s'en voir abandonné ; alors ses droits sont indiscutables et ce qu'il a fait pour ses frères doit être fait pour lui. »

Ce préambule est riche d'enseignements. Il s'agit, pour cette mutuelle, de concevoir les secours que la société accorde comme des « droits acquis ». Cette conception de la solidarité se révèle plus pertinente

que celle préconisée par Rawls dans sa « théorie de la justice ». En voulant éviter le piège de l'égalitarisme, Rawls se contente de parler d'« équité » conçue comme obligation morale d'offrir aux « déshérités » des compensations à leurs difficultés. « Tendre les bras à leurs frères » ne suppose pas l'existence du moindre rapport de dépendance. Le sentiment de dignité dans cette relation d'aide est alors préservé.

I. — La solidarité, une valeur universelle

« Chaque peuple a sa morale qui est déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. On ne peut donc lui inculquer une autre, si élevée qu'elle soit, sans le désorganiser » (Durkheim, dans *De la division du travail*). Le regard que ce sociologue porte sur les peuples n'envisage pas ce que pourrait produire comme effets une solidarité pratiquée à l'échelle mondiale. Cependant tout peut changer si la pratique de la solidarité arrive à s'intégrer dans une culture universelle faisant du bonheur et de la dignité humaine le centre de ses intérêts.

Cette culture qui aurait pour fondement l'obligation morale de faire du partage le support des relations humaines est en mesure de produire du bonheur. Il est évident que « recevoir et donner », selon l'esprit du préambule de la Société des ouvriers gantiers de Grenoble, est source de joie profonde. Elle est joie sans aucun doute dans un univers de fraternité où chaque homme se sentirait uni à l'autre par sa part d'humanité.

Au regard de la solidarité, l'enjeu de l'homme et de la politique est magnifique puisqu'il s'agit du développement de la personne et de la gestion d'un bien commun pour tous les citoyens du monde. L'action volontariste dans la pratique de la responsabilité pour la diffusion de la solidarité vécue comme lien interhumain, favorise la réduction des inégalités économi-

ques sociales et culturelle. Elle limite les pesanteurs de tous les déterminismes et en particulier celles du pouvoir politique connu comme une fin en soi.

II. — La solidarité doit faire l'objet d'un apprentissage à l'école et dans l'entreprise

Pourquoi ne pas envisager une éducation de la solidarité à l'école par une pratique du travail en groupe, conduit par un enseignant formé à l'animation, consistant à réduire pour mieux les comprendre les difficultés à « être et agir ensemble » ? Comme le dit Thierry Flammant (*L'école émancipée*)¹ : « L'enseignant dans le système républicain a une double fonction. Transmettre des savoirs, mais aussi des valeurs culturelles et politiques (au sens républicain). L'identification, par l'élève, de ces savoirs, de ces valeurs avec la personne même de l'enseignant incite ce dernier à devenir par sa propre formation, un véritable référent, un repère. Nous formons des citoyens alors soyons nous-mêmes des citoyens, c'est-à-dire ouverts à la mise en question rationnelle et au débat démocratique. La pratique de la solidarité se pose à l'école, aux enseignants dont le devoir est d'aider chaque élève à découvrir sa propre identité. Cette solidarité avec leurs élèves sera à même de rompre avec une image, une identification enseignant/pouvoir et permettra de mettre en avant le rôle émancipateur de l'école. »

L'apprentissage de la solidarité doit se faire aussi dans l'entreprise ; cependant l'aide publique consentie par les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) aux pays sous développés a chuté en 1997, et cela pour la première fois depuis le début de la décennie (il semblerait que cette chute soit due à la crise asiatique).

Pourtant, cette collaboration entre les États constitue la manifestation d'une volonté d'aide. Elle entretient des liens de solidarité à l'échelle mondiale. Cette

solidarité se manifeste actuellement sur le plan sanitaire et aussi au cours d'événements tragiques qui menacent la vie de certaines communautés.

Dans cette politique de solidarité l'entreprise a un rôle important à jouer. Un article paru dans *Les échos* (du 4 février 1998) à pour titre « Quand les entreprises intègrent la solidarité ». Cet article tend à démontrer que l'expansion de l'entreprise passe par un transfert de technicité, de savoir-faire aux pays du Tiers Monde. Les troisièmes rencontres « Humagora » qui se sont déroulées au CNT de Paris avaient pour thème « compétitivité économique, un nouvel enjeu pour l'entreprise ». La réflexion a porté sur l'importance des expériences dans le domaine de la solidarité et pour certaines entreprises, sur leur participation active et bénévole aux opérations qu'elle réalisent hors des frontières.

Ainsi de nombreuses entreprises ont choisi de se mettre au service du développement des pays pauvres, et plus particulièrement de ceux dont les savoir-faire se révèlent d'une dramatique insuffisance. Certaines solidarités prennent des formes plus modestes, ce sont celles qui se manifestent au sein même des entreprises. Elles font l'objet d'une véritable révolution culturelle quant à leur organisation et leur fonctionnement. Au centre des préoccupations de « l'entreprise citoyenne » la réflexion porte sur le lien à établir entre performance et progrès social. Dans cette philosophie du travail collectif tous les acteurs sont individuellement responsables du succès de l'entreprise. Les décisions concernant les projets collectifs sont prises en commun par la voie des délégations de pouvoir. La concertation, la négociation sont les bases sur lesquelles fonctionne l'entreprise citoyenne. Dans ces conditions l'entreprise prolonge l'éducation faite à l'école et elle renforce les valeurs républicaines dans la mesure où les partenaires se sentent égaux en droits et en devoirs.

III. — La démocratie, un modèle social pour une solidarité vécue mondialement

Peut-on espérer voir se réaliser une solidarité entre les nations, lesquelles accéderaient après formation de leurs citoyens à une nouvelle pratique des rapports interhumains ? L'Europe tente actuellement cette aventure mais se trouve encore hésitante entre les deux modèles de fonctionnement, le premier privilégiant la liberté totale d'entreprendre, l'autre une dépendance à l'état sécuritaire.

Quelle que soit l'option, le problème de la formation à la pratique de la solidarité reste le problème fondamental auquel doivent se confronter tous les citoyens du monde. La formation à la vie démocratique, que tous les citoyens considèrent comme prioritaire pour l'émergence d'une nouvelle culture plus humaniste, passe nécessairement par l'acquisition progressive des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Ces valeurs, pour être acquises, doivent pénétrer dans les infrastructures de la personnalité de chacun ; c'est à cette condition que la solidarité peut devenir une façon d'être coutumière.

La France est un pays riche, mais un décalage très net existe entre les individus à forte qualification scientifique technique et économique, et les personnes démunies dans ces trois domaines. La fracture dont parle le politique est une évidence que chacun peut observer dans la rue et lire dans la presse. Si la solidarité entre les pauvres et les riches n'arrive pas à s'imposer comme ultime rempart à la misère, l'éclatement du corps social risque de devenir une réalité.

L'impératif de solidarité s'impose donc à tous les hommes de bonne volonté. Seule la solidarité peut aujourd'hui faire naître la justice sociale que les grandes idéologies ont trop longtemps laissée en jachère.

Peut-on croire qu'une telle générosité puisse

s'instaurer subitement dans un univers relationnel où l'égoïsme a depuis longtemps imposé sa loi ?

Certes Otto Appel et Jürgen Habermas estiment que les citoyens peuvent devenir raisonnables s'ils consentent à se comprendre. Mais comme le dit Paul Ricœur : « Nous avons affaire à un fonctionnement très spécifique de rationalité » et cela suppose que tous les citoyens soient devenus capables de maîtriser leurs passions et de faire passer leur intérêts particuliers après ceux de la collectivité.

Le changement de mentalité n'est pas le fait d'une simple attitude de l'esprit. Il est le fait d'un apprentissage conçu comme tous les apprentissages, comme une pratique de la solidarité « acte de raison » ou « acte de charité » selon les événements et les personnes qui en sont bénéficiaires.

Si nous partageons la conception d'Aristote concernant l'acquisition des vertus, il est possible, par la répétition d'un mode de comportement raisonnable et généreux à l'égard d'autrui, d'en faire une « habitude », laquelle doit progressivement faire naître la confiance partagée et transformer nos relations au monde.

C'est en famille et à l'école que peut se développer harmonieusement l'apprentissage de la solidarité. Hors de ces deux univers, l'environnement économique ne favorise pas la mise en œuvre des conditions psychologiques génératrices de progrès social et humain. Même si l'entreprise se veut « citoyenne » elle n'est pas actuellement en mesure d'échapper aux exigences de la mondialisation.

Si finalement le mot solidarité a conduit la réflexion sur l'éthique d'une nouvelle « façon de penser et d'agir ensemble » c'est pour lui restituer ses titres de noblesse, car l'actualité montre qu'il est utilisé pour masquer les dysfonctionnements d'une société à la recherche de nouvelles valeurs.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I	— Une théorie de la solidarité humaine	3
Chapitre II	— Solidarité et éthique	16
Chapitre III	— Solidarité et politique	41
Chapitre IV	— La solidarité, sa fonction symbolique	55
Chapitre V	— La solidarité à l'échelle des nations	64
Chapitre VI	— La solidarité dans la famille	76
Chapitre VII	— L'école de demain : à la recherche du sens	88
Chapitre VIII	— La solidarité dans l'entreprise	103
Réflexions	— De la solidarité « discours » à la solidarité vécue	120

